

ECE EPS 2

SESSION 2020

**CAPEPS
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

DISSERTATION OU ÉTUDE DE CAS

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPEPS de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
ECE	1900E	102	0430

► **Concours externe du CAFEP/CAPEPS de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
ECF	1900E	102	0430

« Le conseil européen du 17 juin 2010 a réaffirmé l'enjeu pour les systèmes éducatifs européens : réduire le taux d'abandon scolaire, améliorer les niveaux d'éducation et favoriser l'inclusion sociale. L'objectif fixé consiste à faire passer, d'ici la fin de la décennie 2010-2020, le taux d'abandon scolaire moyen dans l'Union européenne sous la barre des 10 %. »

*Eduscol, Enjeux et objectifs de la lutte contre le décrochage en France et en Europe
<https://eduscol.education.fr/cid48490/enjeux-et-objectifs-de-la-lutte-contre-le-decrochage-en-france-et-en-europe.html>*

Dans quelle mesure et comment l'enseignant d'EPS, à travers la conception de son enseignement et la régulation des processus d'apprentissage de ses élèves, peut contribuer à proposer des solutions pour sécuriser les parcours de formation des élèves du second degré ?

Vous justifierez vos propositions et les illustrerez en vous appuyant, en tant que de besoin, sur les données contextuelles proposées en annexes.

ANNEXES

Document 1

L'abandon scolaire est le résultat d'un ensemble de facteurs individuels, éducatifs et socio-économiques.

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent fortement des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes. (...) Les enfants de parents à bas niveau d'éducation et issus de milieux socialement défavorisés sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter l'éducation ou la formation avant la fin du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Souvent, les systèmes d'éducation et de formation ne fournissent pas un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés émotionnelles, sociales ou éducatives et poursuivre leur éducation ou leur formation. S'adapter aux différents styles d'apprentissage des élèves et aider les enseignants à répondre aux besoins variables de groupes d'élèves dotés de capacités diverses représente toujours un défi pour les écoles. Des systèmes d'apprentissage personnalisés et flexibles sont particulièrement importants pour les élèves qui préfèrent « l'apprentissage par la pratique » et qui trouvent leur motivation dans les formes actives d'apprentissage.

« La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020 »,
Communication de la commission européenne au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, 2011.

Document 2

En 2016, environ 450 000 jeunes, entre 18 et 24 ans ne sont pas diplômés ou ont au plus le diplôme national du brevet (...), soit une baisse d'environ 100 000 jeunes par rapport à 2006.

INDICATEURS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE			
Taux de sortants sans diplôme (Depp – Insee)	Taux de sortants précoces chez les 18-24 ans (Depp – Insee EUROSTAT)	Taux de non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés (Insee)	Taux de non scolarisés, ni emploi, ni en formation chez les 18-24 ans (OCDE)
13 % 2015 Soit 100 000 jeunes	8,8 % 2016 Soit 450 000 jeunes	24,7 % 2013	19,8 % 2016
↓ - 3 pts 2011	↓ - 2,4 pts 2006	↓ - 2,5 pts 2006	↓ - 0,8 pts 2015

Les politiques d'action face au décrochage scolaire peuvent reposer sur des actions ciblées vers des publics présentant des caractéristiques spécifiques, lorsque l'on identifie un risque de décrochage scolaire: individus (exemple: des soutiens individuels) ou groupes (exemple: donner plus de moyens à une catégorie d'élèves

considérés comme défavorisés). Le traitement du décrochage scolaire est souvent confié alors à des dispositifs et des professionnels se situant à la périphérie de l'école ordinaire: de nombreux dispositifs se sont construits et ont été financés en France selon ce principe.

À l'inverse, les politiques d'action face au décrochage peuvent s'inscrire dans une logique de structure qui prend en compte la dimension systémique du problème: normes scolaires, programmes, organisation des parcours, culture professionnelle enseignante, action sur le contexte économique... Il s'agit dans ce cas de promouvoir une école inclusive, qui agit en amont pour éviter toute forme de décrochage scolaire. (...)

« Scolariser les sorties précoces » du système éducatif, c'est considérer que les écoles, les collèges et les lycées sont des lieux privilégiés de prévention du décrochage scolaire, par la mise en place d'actions contribuant à favoriser les apprentissages et la réussite de tous les élèves. C'est faire en sorte aussi que tous les élèves puissent construire leurs parcours scolaires en faisant des choix d'orientation sans que ceux-ci soient déterminants pour le reste de leur vie. C'est aussi améliorer le climat scolaire dans les établissements scolaires, en développant notamment le sentiment d'appartenance des élèves à leur école, leur collège ou leur lycée, et garantir aux élèves des conditions de santé favorables. C'est enfin renforcer le lien entre les familles et l'école. (...)

L'accompagnement des apprentissages pour tous les élèves est un sujet fondamental sur lequel le Cnesco a déjà présenté de nombreuses préconisations. Le Cnesco rappelle ainsi l'importance d'un enseignement qui prend en compte les différents chemins des élèves pour apprendre, et du développement d'un suivi durable entre enseignants et élèves, à l'école primaire et au collège (par exemple, avec des enseignants suivant leurs élèves d'une année sur l'autre). Les apprentissages peuvent notamment être favorisés dans le cadre de groupements de petite taille, et plus largement avec la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique (...). Ces pratiques doivent être accompagnées de feedbacks fréquents faits aux élèves, sans faire état publiquement de leurs difficultés, en leur donnant un droit à l'erreur et en renforçant leur estime d'eux-mêmes.

Ils l'ont fait en France...

Le lycée professionnel (...) à (...) accueille des élèves dont les difficultés scolaires sont très importantes. L'école est devenue un lieu de contraintes qui est subi et non investi par ces élèves. Il s'agit donc de reconstruire une relation positive entre les élèves, les apprentissages et les enseignants. L'équipe éducative du lycée s'est donc mobilisée pour « reconstruire ces jeunes », pour qu'ils retrouvent confiance en eux et en leur capacité de réussir leur formation professionnelle : l'accueil dans l'établissement est organisé sous la forme d'une journée d'intégration dans le lycée, avec les parents, pour présenter des méthodes particulières de travail et l'organisation pédagogique des apprentissages. Une seconde journée est proposée à l'extérieur du lycée, en milieu naturel, pour vivre ensemble autre chose que du scolaire. La première année au lycée est sans note, autour des compétences à acquérir. Des temps sont également aménagés dans l'emploi du temps des élèves pour laisser la possibilité d'un travail personnel, avec un suivi régulier d'un référent. L'enseignante référente décrochage évalue les actions mises en place et fait le suivi des élèves avec l'ensemble des équipes pédagogiques.

Cnesco (2017). Agir plus efficacement face au décrochage scolaire. Préconisations du Cnesco. <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>

Document 3

Extraits d'un projet d'établissement et du projet pédagogique EPS d'un établissement du second degré

1. Projet d'établissement du Collège

Axe n°1 : Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Objectif 1 : Soutenir l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au service de la réussite des élèves

Objectif 2 : Mettre en œuvre l'École du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Objectif 3 : Ne laisser aucun élève au bord du chemin

Objectif 4 : Encourager les pratiques innovantes et les expérimentations pédagogiques

Objectif 5 : Assurer un accueil et un accompagnement spécifiques à chacun

Axe n°2 : Donner du sens aux apprentissages et à la présence au collège

Objectif 1 : Mobiliser les élèves en les rendant acteurs de leur réussite scolaire

Objectif 2 : Préparer chaque élève à une orientation réfléchie et choisie

Objectif 3 : Renforcer le rôle éducatif du collège pour favoriser l'investissement de l'élève dans sa scolarité

Objectif 4 : Ouvrir le champ des possibles en suscitant l'ambition et en aiguisant l'appétit pour la culture et les Arts

Axe n°3 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines

Objectif 1 : Former de futurs citoyens responsables

Objectif 2 : Prévenir la violence sous toutes ses formes et agir face aux actes de violence

Objectif 3 : Former de futurs citoyens attentifs et respectueux de leur environnement

Objectif 4 : Former de futurs citoyens du monde

2. Contexte général de l'EPS dans l'établissement et projet pédagogique EPS

Axes du projet d'établissement	Objectifs et moyens mis en œuvre en EPS
Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves	<ul style="list-style-type: none">- Diversifier les démarches d'apprentissage en fonction du niveau et des besoins des élèves (varier les modes d'entrée dans l'activité, diversifier les modes de groupement, choisir des contenus différenciés et adaptés en fonction des besoins, des attentes, des acquis et des caractéristiques de nos élèves)- Manipuler les évaluations formatives pour rechercher le progrès- Donner confiance à tous les élèves et développer l'estime d'eux-mêmes- Donner les moyens à tous les élèves de 6^{ème} de valider l'attestation scolaire « Savoir Nager » (regroupement des élèves « non-nageurs »).
Donner du sens aux apprentissages et à la présence au collège	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser la mise en place de projets personnels- Développer les TICE en lien avec la connaissance de ses résultats.- Etablir une progression commune d'équipe
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser le travail entre pairs (co-éducation)- Amener l'élève ou le groupe à se confronter aux règles (les respecter et les faire respecter).- Faire vivre l'association sportive